



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin
sur le territoire de la commune d'Avusy.

du 28 juillet 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la commune d'Avusy du
13 mai 1976 ;

vu le préavis favorable de la commission can-
tonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères
et la numérotation des bâtiments, du 19 février 1975,

A R R E T E

La dénomination suivante :

CV 56162 Chemin de la Combe (nom local)

au chemin partant de la route de Forestal et aboutissant à la
route de Grenand.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er septembre
1976.

Communiqué à :

Travaux	5	ex.
Police	2	ex.
Intérieur	2	ex.
chancellerie	1	ex.
cadastre	1	ex.
sautier	3	ex.



Certifié conforme

le chancelier d'Etat :

Hallaux